

**SCP M.Y CHASTANIER – A. ALLENO  
G.RABANY-LAYEC**

**Huissiers de Justice associés**

**L.POMMIER**

**Huissier de Justice salarié**

**39, Avenue du Président Wilson  
93100 Montreuil-Sous-Bois**

**PREMIERE  
EXPEDITION**

**Tel : 01.42.87.36.59**

**Fax : 01.42.87.13.11**

**Mail : etude@huissier-93.fr**

**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION  
TRANSFORME EN PROCES-VERBAL DE  
DIFFICULTES SUR REFUS DE L'OCCUPANT  
PRESENT DE ME LAISSER PENETRER ET  
EXERCER MA MISSION**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN  
ET LE VINGT-SIX JUILLET**

**DE 17H51 à 18h00**

**A LA REQUETE DE :**

Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 88 rue André Karman 93300 AUBERVILLIERS pris en la personne de son administrateur judiciaire provisoire la SELARLU BLEROT & ASSOCIES 26 Chemin de la Madeleine 93000 BOBIGNY désigné en cette qualité par ordonnance rendue par Monsieur le Président du tribunal de Grande Instance de BOBIGNY le 18.07.2016, prorogée régulièrement depuis lors

Pour qui domicile est élu au cabinet de Maître Nathalie AUFRAY, Avocat au Barreau de la Seine Saint Denis demeurant 2 rue de Lorraine 93000 BOBIGNY,

Agissant en vertu d'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié par acte de Maître Alexandre ALLENO Huissier de justice Associée de la SCP CHASTANIER ALLENO RABANY LAYEC Huissiers de Justice associés et POMMIER Huissier de Justice salarié à MONTREUIL ( Seine

Saint Denis ) sis 39, Avenue du Président Wilson 93100 MONTREUIL, en date du 28.06.2021

**Je, Alexandre ALLENO, Huissier de Justice associé, membre de la SCP M.Y CHASTANIER – A. ALLENO – G. RABANY-LAYEC , Huissiers de justice associés et L.POMMIER Huissier de Justice salarié ,Audienciers près le Tribunal Judiciaire de BOBIGNY et près le Tribunal de proximité de Montreuil-Sous-Bois, domicilié, 39, avenue du Président Wilson, 93100 Montreuil-Sous-Bois , soussigné,**

Certifie m'être transporté ce jour à 17 heures 51 , sis 88 Rue André Karman cadastré section AY n°23 93300 AUBERVILLIERS bâtiment sur rue escalier gauche 2<sup>ème</sup> étage porte face après avoir averti et son locataire de ma visite ce jour par courrier recommandé avec avis de réception en date du 16.07.2021 accompagné d'un employé de la société DIAGNOSTIL 13 rue d'Alésia 75013 PARIS – diagnostiqueur expert , d'un serrurier de l'entreprise de Serrurerie ELLENA M et de deux témoins requis par la loi Mme JOULIN Sylvie et Mme ZATTARA Laurence.

Là étant sur place, 88 Rue André Karman cadastré section AY n°23 93300 AUBERVILLIERS bâtiment sur rue escalier gauche 2ème étage porte face.

Je frappe à la porte du logement . Une personne m'ouvre. Il s'agit d'un homme lequel refuse de me communiquer son identité.

Je lui expose mon nom, ma qualité et l'objet de ma mission tout en lui présentant ma carte professionnelle.

Il refuse très fermement de me laisser pénétrer en prétextant ne pas s'occuper des affaires de et qu'il n'a rien à voir dans celles-ci et que si il existe des problèmes il convient de les régler avec lui.

Je me retire ne pouvant prospérer

Ma mission étant terminée,

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de difficultés, clos ce jour établi sur deux feuilles .

Référence dossier étude 89526/2628